

Plan de Commercialisation

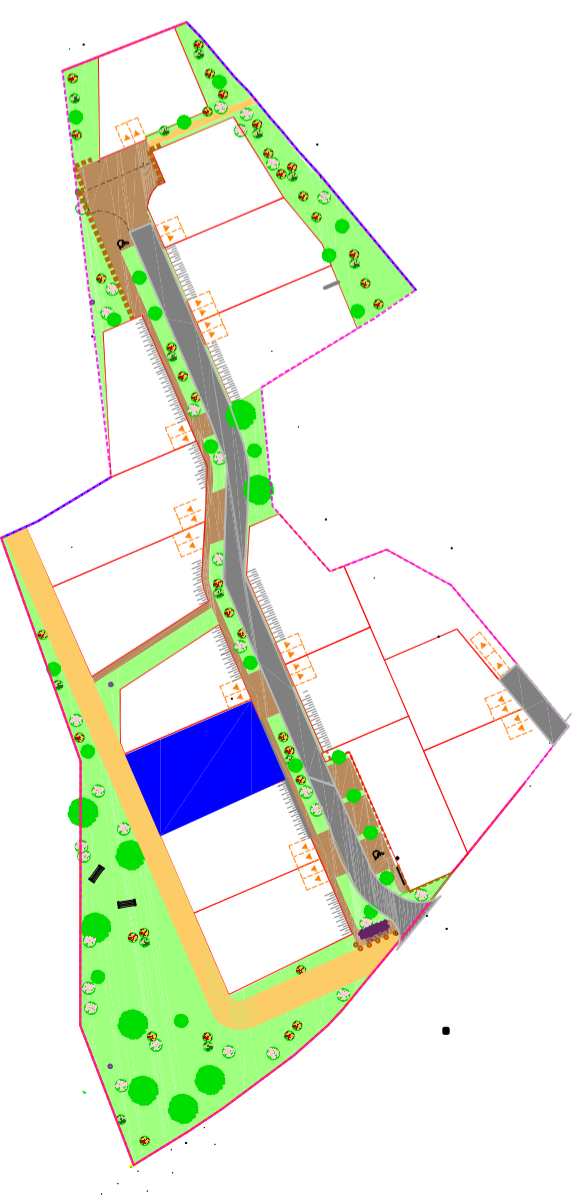
Lot n°9

Plan de localisation du terrain



MONTFURON (04)

LES MAISONS DU VERGER



MONTFURON (04)

LES MAISONS DU VERGER

Maître d'Ouvrage

Maître d'Oeuvre



AXEDIA

3 rue Martin Luther King - CS 30531 -
84054 AVIGNON cedex1

Tel. : 04.90.27.20.20 Fax : 04.90.84.48.64



INNOVINFRA
134 A Imp des Chardons
30 000 NIMES
www.innovinfra.fr

Plan de commercialisation

MONTFURON



Les Maisons du Verger

LOT n° 9
Surface : 526 m²

ECHELLE : Libre



Servitude non constructible, sans plantations de hautes tiges

Servitude de canalisation eaux usées ancienne.

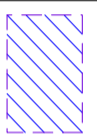
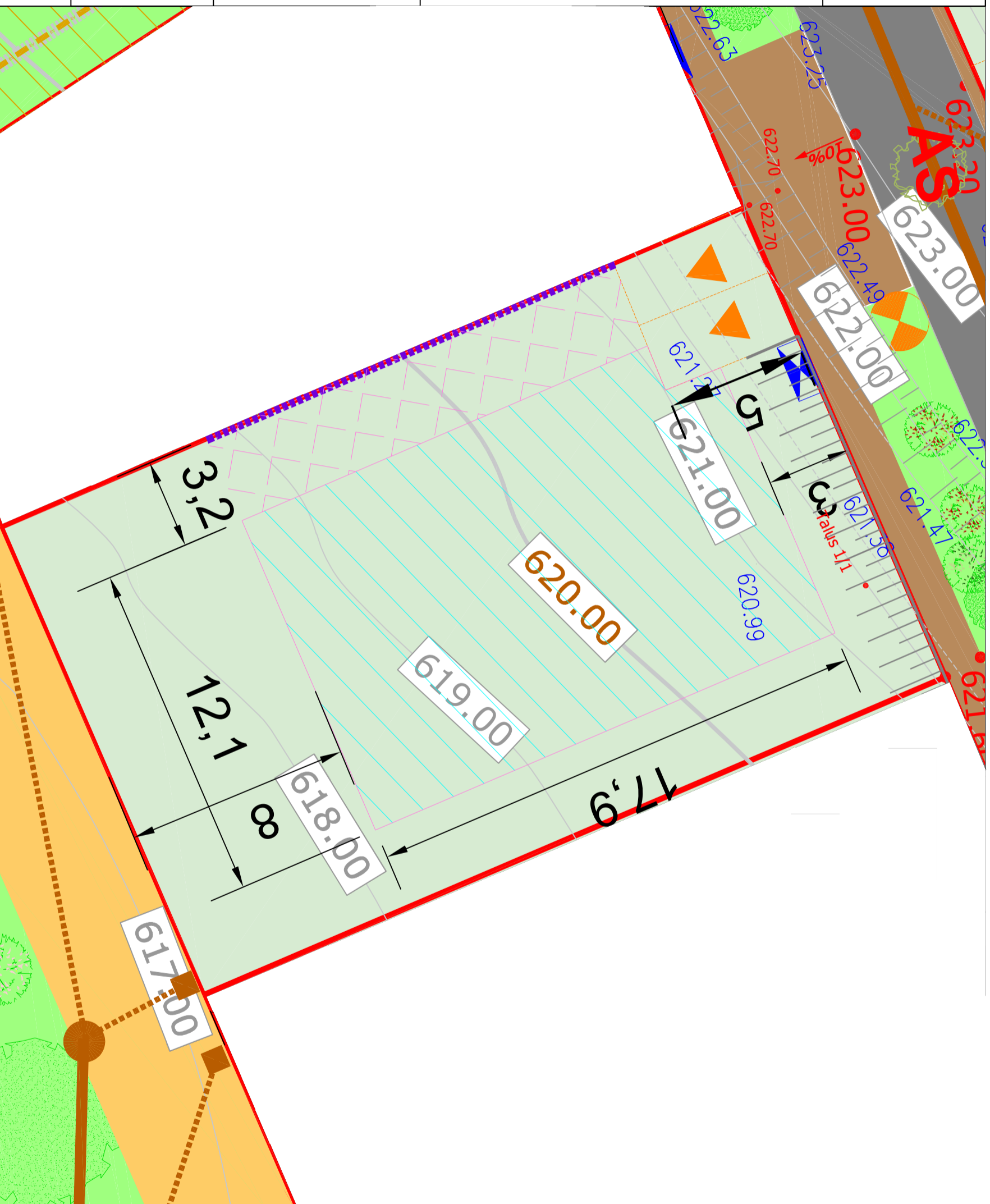
Servitude de canalisation eaux usées nouvelle.

Arbre à Supprimé si besoin par l'acquéreur selon Permis de construire

Arbre à Supprimé par l'acquéreur

Arbre Conservé

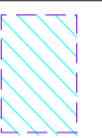
Implantation en limite séparative de lot ou alignement obligatoire



Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir Règlement Ecrit et PLU) pour les Constructions à 7.0m de hauteur maximum à l'égoût des toits. R+1



Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir Règlement Ecrit et PLU) pour les Constructions à 3.5m de hauteur maximum à l'égoût des toits. RDC en Toit terrasse.

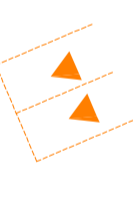


Zone de constructibilité autorisée et réglementée pour les Constructions à 3.5m de hauteur maximum à l'égoût. RDC - en toiture terrasse ou auvent. Toitures tuiles proscrites



Périmètre lotissement

Les terrasses sont à inclure dans la zone constructible, elle ne seront pas autorisées en dehors.



Espace Privatif Non Clos, 25m²
Charge acquéreur



Soutènement



Limite parcellaire
Clôture rigide 1.50m ht + Haie selon PA10.1



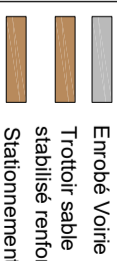
Charge acquéreur



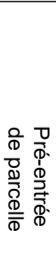
Altimétrie terrain naturel



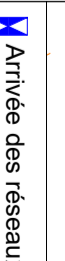
Altimétrie projetée
(pouvant varier lors de la réalisation des travaux d'aménagement).



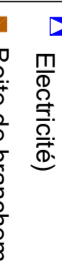
Enrobé Voirie
Trotoir sable stabilisé renforcé
Stationnement
Pré-entrée de parcelle



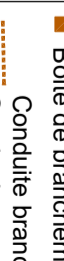
Arrivée des réseaux (Eau, Télécom, Electricité)



Boîte de branchement Eaux usées



Conduite branchement Eaux usées



Servitude

GABARITS:
Respecter les hauteurs de faîtage et pente de toiture selon le règlement écrit. (cf pièce PA 10.1).

GESTION DES EAUX PLUVIALES:
Gestion à la parcelle, prescriptions du permis d'aménager.

CLOTURES:
Respecter le règlement écrit (cf pièce PA 10.1).

CLOTURES:
Respecter le règlement écrit (cf pièce PA 10.1).

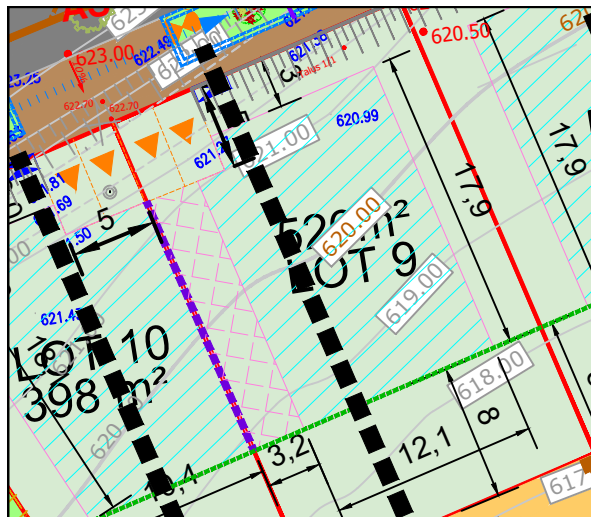
BORNAGE:
Le bornage définitif sera réalisé par un géomètre expert et précisera la surface exacte du lot.

PLANTATIONS :
Les plantations extérieures à la parcelle seront entretenues par l'aménageur, la collectivité ou l'ASL.

SERVITUDES :
Conformément au règlement du permis d'aménager, chaque lot devra supporter le passage des réseaux qui seraient nécessaires à l'alimentation générale du lotissement et son propriétaire devra permettre l'accès à tout ouvrier ou entrepreneur qui serait chargé de l'entretien de ce réseau sans que cette servitude donne lieu à une quelconque compensation.

Les servitudes ne peuvent être créées que par acte authentique.

RESEAUX:
Les emplacements sont donnés à titre indicatif et pourront varier en chantier.



MONTFURON Les Maisons du Verger
 Coupe Schématique Nord-Sud
 LOT 09
 Echelle "variable"
 Les altimétries et mesures sont indicatives pourront varier en phase EXE

